



Garantie de location non remboursé

Par **lotfibros**, le **30/03/2013 à 12:04**

Bonjour,rnrnJe suis un étudiant étranger , j'ai loué une chambre universitaire à l'adresse 8/10 avenue Adolphe Chauvin 95300 Pontoise le 25 novembre 2011 pour la durée de 8 mois,rnrnJ'ai déposé une garantie de 165.76 euros, plus une autre garantie mobilier de 154.52 euros c'est à dire 320.28 euros en tout dans mon dossier de de location,rnrnJ'ai arrêté mon baille de location au courant du moi de juin 2012, mais à l'heure d'aujourd'hui je n'ai pas encore reçu sur mon compte la somme que j'ai déposé pour la garanti c'est à dire 320.28 euros,rnrnIl est bien stipulé sur mon contrat que la somme de garantie sera remboursée à la fin de la durée de location, mais je n'ai toujours rien reçu,rnrnJ'ai contacter par email la société qui m'a loué la chambre mais je n'ai pas eu de réponse satisfaisante,rnrnSVP aidez moi à résoudre mon problème,rnrnMerci.

Par **citoyenalpha**, le **30/03/2013 à 16:19**

Bonjourrnrvous devez envoyer une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception le bailleur de vous restituer le montant de votre caution.rnrnA défaut de réponse vous pourrez saisir la juridiction de proximité et demander des dommages intérêts faute d'avoir répondu à votre mise en demeure.rnrnRestant à votre disposition.

Par **lotfibros**, le **30/03/2013 à 16:24**

Merci.